

# VOUS ÊTES VICTIME D'UN AES

## QUE FAUT-IL FAIRE ?

Accident d'exposition au sang ou liquides biologiques contenant du sang

### ETAPES

## IMMÉDIATEMENT

# 1

### J'effectue les premiers gestes

#### Peau

- › Ne pas faire saigner
- › Nettoyage : eau + savon puis rinçage
- › Antiseptie locale (Dakin ou alcool à 70°) pendant 10 minutes

#### Muqueuses et œil

- › Lavage : eau ou sérum physiologique pendant 10 minutes

## DANS L'HEURE

# 2

### Je contacte un médecin qui assurera la prise en charge de l'AES

- › Il recherche les renseignements médicaux et les sérologies de la personne source
- › Il évalue les risques infectieux (VIH, VHB, VHC); un traitement si nécessaire sera débuté au mieux dans les 4 heures
- › Il rédige un certificat médical initial
- › Il prescrit le premier bilan biologique

Nom :

Tél :

### Sinon je contacte le CHU de Nantes :

- › le **service infectiologie** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h)
- › ou le **service des urgences**

Tél : 02.40.08.31.12

Tél : 02.40.08.33.33

## DANS LES 24 HEURES

# 3

### Je contacte l'employeur

- › Il déclare l'accident du travail

## DANS LE MOIS

# 4

### Je contacte le médecin du travail

- › Il assure le suivi biologique et clinique
- › Il analyse les circonstances de l'accident

Nom :

Tél :